

Paris, le 21 DEC. 2016

Monsieur le Ministre,

*Cher Paul,*

Je vous remercie du courrier que vous m'avez adressé le 15 décembre et dans lequel vous revenez de façon détaillée et argumentée sur l'approche que vous promouvez en matière de désarmement nucléaire et sur les conclusions que la France devrait en tirer dans le contexte des débats en cours au sein de l'Assemblée générale des Nations unies.

Vous avez bien voulu faire référence au discours que j'ai prononcé à Istres sur la dissuasion. J'ai en effet déclaré, et cela reste ma position et celle de la France, que je partageais l'objectif à terme d'élimination totale des armes nucléaires quand le contexte stratégique le permettra. J'avais aussi souligné que le désarmement ne pouvait pas être une incantation ni même une invitation. C'est bien notre action concrète qui est la meilleure preuve de notre engagement dans ce domaine.

Comme vous le savez, et conformément à ses engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans son article VI, la France est celui des États légitimement dotés qui a fait les efforts les plus significatifs en matière de désarmement. Nous avons ainsi été parmi les premiers signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Nous avons aussi mené, dans les faits, une action volontariste et concrète avec la fermeture et le démantèlement de nos installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires, le démantèlement de nos sites d'essais dans le Pacifique, le démantèlement de nos missiles sol-sol, la réduction d'un tiers du nombre de ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et la réduction dans les mêmes proportions du nombre d'armes nucléaires, de missiles et d'avions de la composante aéroportée.

Notre engagement dans ce domaine est donc réel et vérifiable. Il est aussi pragmatique. C'est pour cette raison que nous promouvons une approche par étapes dans laquelle tous les États concernés doivent prendre leur part. C'est dans ce cadre que nous soutenons activement le principe d'une entrée en vigueur rapide du TICE ou de lancement à la conférence du désarmement d'un véritable traité d'interdiction, sur la production de matières fissiles à des fins d'armes.

*Monsieur Paul Quilès*

*Ancien Ministre de la défense*

*Ancien Président de la Commission de la défense de l'Assemblée Nationale*

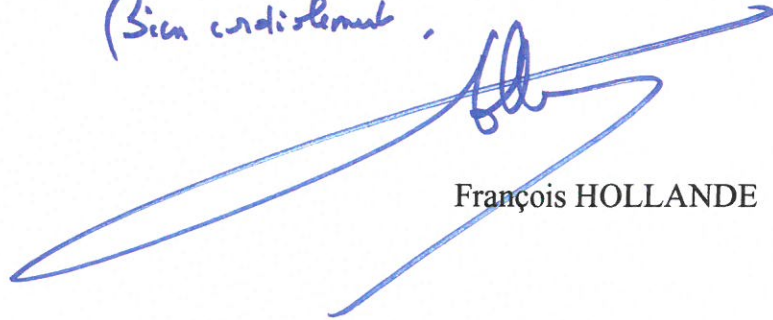
Cette démarche vise à mettre en place un cadre crédible, vérifiable et irréversible, car tel doit bien être notre objectif en la matière.

Tel n'est pas le sens de l'initiative que vous évoquez et au terme de laquelle un traité d'interdiction des armes nucléaires pourrait être négocié. En outre, tant les termes du débat que l'enceinte dans laquelle ils se dérouleraient, ne permettraient pas d'apporter toutes les garanties s'agissant de la préservation de nos intérêts nationaux. Pour ces raisons, la France a choisi, à l'instar des autres États dotés et de près de cinquante états membres de l'Assemblée générale des Nations unies, de ne pas soutenir le lancement de la négociation de ce traité.

Cette position ne saurait être interprétée comme le signal d'une opposition au désarmement nucléaire mais bien plutôt comme la preuve que nous devons agir de manière pragmatique, avec nos partenaires et dans un cadre assurant la crédibilité du résultat qui serait obtenu. C'est dans cette perspective que nous poursuivrons notre action.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de toute ma considération.

*Bien cordialement .*



François HOLLANDE